

# Fribourg

Autor(en): **A.M.S.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **69 (1981)**

Heft [5]

PDF erstellt am: **24.10.2020**

Persistenter Link: <http://doi.org/10.5169/seals-284423>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# D'un canton à l'autre

## VAUD

### Renens :

#### Crèche ou placement familial ?

Le problème de la création d'une crèche à Renens a souvent été évoqué dans la presse ces derniers temps et pas toujours d'une façon absolument objective ; il convient de reprendre cette affaire dès son origine.

**1977 :** Une *pétition* signée par 1400 personnes est envoyée aux autorités des différentes communes de l'Ouest lausannois. Le *législatif de Renens* nomme une *commission* pour examiner cette pétition. (Celle-ci comprend beaucoup de signatures de personnes n'habitant aucune des communes de l'Ouest lausannois !) La commission demande au Conseil communal (= législatif) de renvoyer cette pétition à la municipalité de Renens, pour étude et rapport. Ce qui est accepté.

**1978-1979 :** Une *Commission intercommunale* de membres de l'*exécutif* de six communes se penche sur le problème. Quelques communes font une brève enquête sur les besoins et concluent que sur leur territoire il n'y a pas. Fin 1979, la commission éclate et la commune de Renens décide de revoir seule le problème.

**1980 :** Le *Service de la sécurité sociale* confie à une *sociologue* le soin de faire une *enquête* sérieuse : environ 900 familles (avec enfant de 0 à 6 ans) reçoivent un questionnaire ; le tiers répond.

Le besoin de crèche est prouvé pour au moins trois quartiers de Renens (80 % de familles où la mère travaille à l'extérieur et 56 % de familles où la mère est à la maison souhaite une crèche). Le *Service de la sécurité sociale* fait un *projet de trois petites unités*, une par quartier ; le coût de ce projet — si l'on tient compte des prescriptions aux points de vue locaux et personnel — est trop élevé. La municipalité renonce alors provisoirement et met sur pied un projet de *placement familial* pour résoudre au moins momentanément le problème ; en effet, la création, voire la construction, d'une crèche ne peut se faire en quelques mois, tandis que l'organisation d'un système de placement des enfants à la journée dans des familles peut se faire assez rapidement.

L'organisation prévue par Renens n'était pas une simple boîte aux lettres coordonnant l'offre et la demande. Elle avait cela de nouveau que la commune prévoyait d'engager une coordinatrice, qui serait chargée aussi de la formation des mères d'accueil, de rencontres entre les mères d'accueil et les mères d'enfants placés ; par ailleurs un subside de la commune était prévu (Fr. 10.- par enfant).

**1981 :** Le *préavis* était déposé. Le *législatif* devait désigner une *Commission d'étude* de ce préavis. Mais... à la séance du Conseil communal, une vingtaine de manifestants (pas tous de Renens) vinrent faire un tel tapage que la municipalité retira son projet. On a beaucoup dit alors que la municipalité était opposée à l'idée d'une crèche, ce qui n'est pas exact ; elle a simplement voulu faire quelque chose rapidement pour parer au plus pressé et se donner le temps de mettre sur pied le projet d'une crèche unique (moins coûteuse que les trois unités). L'attitude des personnes qui se trouvaient à la tribune des spectateurs a eu une influence très négative : il va falloir attendre encore des mois avant qu'un nouveau *préavis*, double cette fois-ci, soit présenté au Conseil communal ; le *projet du placement familial sera proposé conjointement avec celui d'une crèche*.

Simone Chapuis-Bischof

## FRIBOURG

### Fondation d'un club Zonta

Par les mains de ses représentantes, le Zonta-International a remis une charte de membre au nouveau club de Fribourg le 21 mars dernier en la salle du Grand Conseil. Vingt membres, venues de diverses professions, forment le club de Fribourg. La cérémonie, empreinte de cordialité et d'un zeste d'officialité, s'est déroulée en présence du président du Conseil d'Etat et du syndic de la Ville.

Des excursions, une soirée, un banquet, bref de bien sympathiques festivités ont entourées cette remise de charte à laquelle des femmes de onze pays ont participé.

A.M. S.

## VALAIS

### Liliane Varone s'en va

Liliane Varone a quitté le Valais. Cette journaliste à la plume acérée et au franc parler a rédigé pendant douze ans la page valaisanne de la *Tribune le Matin* : douze années durant lesquelles elle a observé, critiqué, écrit, informé les citoyens sur les réalités de son canton.

Les femmes ont toujours pu trouver en elle une auditrice attentive, sensible à leurs problèmes et soucieuse de leur venir en aide chaque fois que cela était possible. Vendeuses mal payées, femmes mal jugées, étudiantes discriminées, travailleuses incomprises, combien se sont adressées à elle pour se faire entendre ?

Liliane Varone est partie. Pour les femmes valaisannes, ce départ laissera un vide d'autant plus grand qu'elles connaissent bien les sentiments nourris par la presse quotidienne du canton à leur égard. Certains chroniqueurs y affichent avec constance leurs fantasmes, leurs aigreurs, leurs complexes et leur profond mépris des femmes.

La presse valaisanne perd une journaliste de grande qualité. Désormais, c'est la radio romande qui bénéficiera de son talent.

Bonne chance, Liliane !

Cilette Cretton

## JURA

### Contre le cancer...

La Ligue cantonale jurassienne contre le cancer a été constituée. Le comité sera présidé par Mme Anne-Marie Gressot, infirmière-chef à l'hôpital de Porrentruy.

### Ecole ménagère rurale

A Courtemelon (Delémont) l'Ecole ménagère rurale a décerné 24 diplômes aux jeunes filles qui ont suivi le cours d'hiver.

### (in) Jura

Le Comité d'action jurassien pour l'égalité des droits entre hommes et femmes a été constitué le 10 avril à Glovelier. Un programme d'action a été défini.

A.M. S.

## GENÈVE

### Centre de liaison : un long chemin

Trente-neuf associations membres, 49 membres individuels, un beau palmarès pour le Centre de liaison (CL) genevois. Créé en 1937 lorsque 11 associations féminines ressentirent le besoin d'unir leurs forces, le CL a parcouru, en 44 ans d'existence, un long chemin.

#### Le prix du lait

Mme Renée Chambardon, présidente sortante, a rappelé en des termes émouvants les circonstances de la création du CL. Tout a commencé avec l'augmentation du prix du lait, malgré les protestations des associations féminines. Qu'à cela ne tienne ! Sous la houlette d'Emilie Gourd et Hélène Gautier, les femmes s'unissent, non seulement pour défendre le prix du lait, mais sur tous les plans où les femmes sont ou pourraient être lésées. Depuis lors, les activités du CL n'ont cessé de croître. La Commission juridique s'attèle à des dossiers ardu : loi sur la concurrence déloyale, droit de la famille, révision de la Constitution, modification de la loi genevoise sur l'exercice des professions médicales et auxiliaires, etc.